VILLE DE QUEVILLY

LES ESSENTIELS

du Conseil municipal

Mardi 17 novembre 2026

#CMQuetigny



EDUCATION

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Le Conseil municipal a adopté la Convention Territoriale Globale liant la Ville et la Caisse des Allocations Familiales pour les années 2027-2028. Cet outil met en cohérence nos politiques publiques à chaque étape de la vie : petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, accès aux droits et accompagnement des publics fragiles. Grâce à ce partenariat, la Ville de Quetigny a bénéficié d'environ 800 000€ de subventions par an de la CAF lors de sa dernière convention 2022-2026.

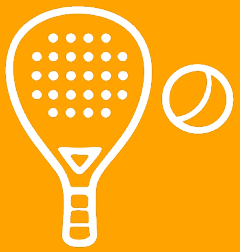
Les Fiches actions qui composent la convention s'organisent en trois thématiques et deux axes transversaux.

- La petite enfance et la parentalité : offre et lisibilité de l'accueil des tout-petits
- L'enfance et la jeunesse : accompagnement à la scolarité, lutte contre le décrochage scolaire et l'insertion, sport, loisirs et citoyenneté
- Les publics précaires et la précarisation du territoire : solidarité et accès aux droits ; lutte contre le non-recours et accompagnement des familles monoparentales ; santé et notamment santé mentale

Deux axes transversaux complètent le dispositif. La parentalité, d'abord, qui irrigue toutes les actions. Le renforcement du pilotage, de la coordination et de la gouvernance de la CTG, ensuite, pour mieux articuler les actions entre elles et avec nos partenaires.

Les élus ont salué l'engagement des partenaires du territoire pour la mise en œuvre d'une politique publique éducative de qualité.

#CMQuetigny



SPORT

ADOPTION DE LA TARIFICATION POUR LES DEUX TERRAINS DE PADELS

Le Conseil municipal a adopté la tarification pour les deux terrains de Padels de la Ville qui seront inaugurés le samedi 21 novembre à 11H au stade des Cèdres.

La gratuité sera appliquée pour les habitants de Quetigny, les scolaires et les membres de l'ASQ Tennis. Ce choix est cohérent avec notre politique sportive : les équipements municipaux doivent bénéficier en priorité aux habitants et contribuer à l'accès du plus grand nombre à la pratique sportive.

Pour les personnes extérieures il sera appliqué un tarif de 26 euros en heures creuses et de 38 euros en heures pleines. Les étudiants se verront quant à eux appliquer un tarif solidaire de 12 euros en heures creuses et de 17 euros en heures pleines.

Ces deux terrains représentent un investissement de 298 554 euros subventionné à hauteur de 37 000 euros par la Région Bourgogne Franche-Comté.

#CMQuetigny

VIE MUNICIPALE

DEMISSION DU CONSEILLER MUNICIPAL PHILIPPE BERTHELIER DE LA LISTE «KENCKER POUR QUETIGNY»

Son souhait de vouloir œuvrer pour le territoire ainsi que sa volonté de ne pas être dans une opposition systématique ont conduit Monsieur Berthelier à quitter ses fonctions de conseiller municipal de la liste d'opposition.

Monsieur Berthelier a également exprimé sa satisfaction devoir une ville bien administrée par l'équipe municipale.

Monsieur Berthelier souhaite désormais s'engager pour le territoire à travers le bénévolat.